

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## 1. Identification

Nom du produit RENOFORM 425 NC

Autres moyens d'identification Aucune information disponible.

Usage recommandé: Liquide Travaillant En métal

Restrictions d'emploi: Utilisation industrielle seulement

#### Informations sur le fabricant/importateur/distributeur

#### **Fabricant**

Nom de la société: Fuchs Lubricants Canada Ltd. Adresse: 405 Dobbie Drive P.O. Box 909

Cambridge, ON N1R 5X9

 Téléphone:
 519-622-2040

 Télécopie ::
 519-622-2220

Personne à contacter: Technical Services Department

Numéro d'appel d'urgence: 519-622-2040 (Bus. hrs) CANUTEC 1-888-226-8832 (24 hrs)

## 2. Identification des dangers

#### Classe de Danger

#### Dangers pour la Santé

Toxicité aiguë (Inhalation – Catégorie 4 poussières et brouillards)

#### Toxicité inconnue - Santé

Toxicité aigüe, orale 22.7 %

Toxicité aigüe, dérmale 20.68 %

Toxicité aiguë, inhalation, 64.96 %

vapeurs

Toxicité aiguë, inhalation, 95.7 %

poussières ou brouillard

# Éléments d'Étiquetage

### Symbole de Danger:



SDS CA 1/10



Mot Indicateur: Attention

Mention de Danger: Nocif par inhalation.

Conseils de Prudence

**Prévention:** Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Intervention: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la

maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler

un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ en cas de malaise.

Autres dangers ne donnant pas lieu à classement selon le SGH:

Aucun(e).

3. Composition/Renseignements sur les ingrédients

## Mélanges

Identité Chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Teneur en pourcentage (%)*
Barium compound		61790-48-5	1 - 5%
Mineral oil		64741-88-4	1 - 5%
Distillates (petroleum), solvent- dewaxed heavy paraffinic		64742-65-0	1 - 5%

<sup>\*</sup> Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

#### 4. Premiers secours

Ingestion: Rincer soigneusement la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un

médecin/ en cas de malaise. NE PAS faire vomir.

Inhalation: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ en cas de malaise.

Transporter à l'air frais.

Contact avec la Peau: Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les zones de

contact à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: Consulter un

médecin.

Contact oculaire: Rincer avec soin à l'eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

**Symptômes:** Aucune information disponible.

**Dangers:** Aucune information disponible.

SDS CA 2/10



#### Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

**Traitement:** Consulter un médecin en cas de symptômes.

#### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Moyens d'extinction appropriés (et inappropriés)

Moyens d'extinction

appropriés:

Eau pulvérisée, brouillard, CO2, agent chimique sec ou mousse standard. Choisir le moven d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres

produits chimiques éventuels.

Moyens d'extinction

inappropriés:

Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les

flammes.

Dangers spécifiques dus au

produit chimique:

La chaleur peut provoquer l'explosion des récipients. En cas d'incendie,

des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:

Aucune information disponible.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le

feu:

Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

# 6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Rester en amont du vent. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Absorber le déversement avec de la vermiculite ou toute autre matière inerte, puis placer dans un récipient à déchets chimiques. Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure.

Précautions pour la Protection de l'Environnement:

Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

#### 7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Porter un équipement de protection personnelle approprié. N'exposez pas à la chaleur intense comme le produit peut développer et pressuriser le récipient.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités: Conserver le récipient bien fermé. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé.

SDS CA 3/10



# 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

# Paramètres de Contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Туре	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Barium compound - en Ba	TWA	0.5 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Barium compound - en Ba	TWA	0.5 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
Barium compound - en Ba	TWA	0.5 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Barium compound - en Ba	8 HR ACL	0.5 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	1.5 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Barium compound - en Ba	TWA	0.5 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)
Barium compound - en Ba	TWA	0.5 mg/m3	Les Etats-Unis. Valeurs de Limite de Seuil d'ACGIH (03 2012)
Mineral oil - Brouillard	TWA	1 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
Mineral oil - Brouillard	TWA	5 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)
	STEL	10 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)
Mineral oil - Fraction inhalable.	TWA	5 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (06 2015)
	TWA	5 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (06 2015)
Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic - Brouillard	TWA	5 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
	STEL	10 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic	8 HR ACL	5 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	10 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic - Brouillard	TWA	5 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)
	STEL	10 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)

SDS\_CA 4/10



Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic - Brouillard	TWA	1 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic - Fraction inhalable.	TWA	5 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (06 2015)
	TWA	5 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (06 2015)

Contrôles Techniques Appropriés Aucune information disponible.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales: Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements

d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Ventilation supplémentaire par aspiration localisée, système fermé, ou protection oculaire et respiratoire peuvent être nécessaires dans

des circonstances particulières; tels que des espaces mal aérés,

échauffement, évaporation des liquides provenant de surfaces importantes, vaporisation de brouillards, production mécanique de poussière, séchage

de solides, etc.

Protection des yeux/du

visage:

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection de la Peau

Protection des

Mains:

Aucune information disponible.

Autres: Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant

aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.

**Protection Respiratoire:** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Demander l'avis du superviseur sur les normes de protection respiratoire

de la société.

**Mesures d'hygiène:** Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que

lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les

contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être

lavées.

#### 9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect

État: Liquide

Forme: Aucune information disponible.

Couleur: Orange

Odeur:

Seuil de perception de l'odeur:

PH:

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

SDS CA 5/10



Point de fusion/point de congélation:

Température d'ébullition initiale et

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

intervalle d'ébullition:

Point d'éclair:

Taux d'évaporation:

Inflammabilité (solide, gaz):

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'inflammabilité - supérieure Aucune information disponible.

(%):

Limites d'inflammabilité - inférieure Aucune information disponible.

(%):

**Limites d'explosivité - supérieure**Aucune information disponible.

(%)

Limites d'explosivité - inférieure (%):

Pression de vapeur:

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

**Densité de vapeur:**Aucune information disponible.
Densité:
Aucune information disponible.

Densité relative: 0.885

**Solubilités** 

Solubilité dans l'eau:

Solubilité (autre):

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

**Température d'auto-inflammation:**Aucune information disponible. **Température de décomposition:**Aucune information disponible.

Viscosité: Aucune information disponible.

#### 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité:** Non réactif pendant l'utilisation normale.

**Stabilité Chimique:** Ce produit est stable dans des conditions normales.

Possibilité de Réactions

Dangereuses:

Aucun(e)(s) dans les conditions normales.

**Conditions à Éviter:** Éviter tout chauffage ou contamination.

Matières Incompatibles: Aucune information disponible.

Produits de Décomposition

Dangereux:

La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de

carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

#### 11. Propriétés toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

SDS CA 6/10



**Inhalation:** Nocif par inhalation.

Contact avec la Peau: Le contact prolongé avec la peau peut entraîner des rougeurs et de

l'irritation.

**Contact oculaire:** Le contact oculaire est possible ; il doit être évité.

Ingestion: Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et

malaises.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Inhalation:** Aucune information disponible.

**Contact avec la Peau:** Aucune information disponible.

**Contact oculaire:** Aucune information disponible.

**Ingestion:** Aucune information disponible.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Ingestion

**Produit:** ETAmél (): 2000 - 5000 mg/kg

Contact avec la peau

**Produit:** ETAmél (): 1000 - 2000 mg/kg

Inhalation

**Produit:** ETAmél (, 4 h): 1 - 5 mg/l Poussières, brouillards et émanations

Toxicité à dose répétée

**Produit:** Aucune information disponible.

Corrosion ou Irritation de la Peau

**Produit:** Aucune information disponible.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux

**Produit:** Aucune information disponible.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

**Produit:** Aucune information disponible.

Cancérogénicité

**Produit:** Aucune information disponible.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Aucun composant cancérigène identifié

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes :

Aucun composant cancérigène identifié

Liste des cancérogènes de l'ACGIH:

SDS CA 7/10



Aucun composant cancérigène identifié

#### Mutagénicité des Cellules Germinales

In vitro

**Produit:** Aucune information disponible.

In vivo

**Produit:** Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction

**Produit:** Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

**Produit:** Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

**Produit:** Aucune information disponible.

**Risque d'Aspiration** 

**Produit:** Aucune information disponible.

**Autres effets:** Aucune information disponible.

#### 12. Informations écologiques

#### Écotoxicité:

#### Risques aigus pour l'environnement aquatique:

**Poisson** 

**Produit:** Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

**Produit:** Aucune information disponible.

# Risques chroniques pour l'environnement aquatique:

**Poisson** 

**Produit:** Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

**Produit:** Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques

**Produit:** Aucune information disponible.

#### Persistance et Dégradabilité

SDS CA 8/10



Biodégradation

**Produit:** Aucune information disponible.

Rapport DBO/DCO

**Produit:** Aucune information disponible.

Potentiel de Bioaccumulation

Facteur de Bioconcentration (BCF)

**Produit:** Aucune information disponible.

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)

**Produit:** Aucune information disponible.

Mobilité dans le Sol:
Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

#### 13. Considérations relatives à l'élimination

Instructions pour l'élimination: Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois

nationales, régionales ou locales. Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination. C'est la responsabilité de l'utilisateur de produit ou du propriétaire pour déterminer au moment de la disposition,

qui se perdent les règlements doivent être appliqués.

Emballages Contaminés: Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le

traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

#### 14. Informations relatives au transport

**TDG** 

Non réglementé.

**IMDG** 

Non réglementé.

IATA

Non réglementé.

#### 15. Informations réglementaires

Réglementations fédérales du Canada Liste des substances toxiques (LCPE, Annexe 1)

Non réglementé

Liste des substances d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non réglementé

SDS CA 9/10



Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

Canada Substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), partie 5, COV's faisant l'objet d'une déclaration plus détaillée

NPRI PT5 Non réglementé

Canada. Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA). Inventaire national des rejets de polluants (INRP) (Gaz.Can. Partie I, 135:12, 940)

NPRI Non réglementé

Gaz à effet de serre

Non réglementé

### 16. Autres informations, y compris la date de préparation ou la dernière révision

Date de Publication: 05/16/2017

**Date de Révision:** 04/13/2017

Version n°: 1.0

**Autres Informations:** Aucune information disponible.

Avis de non-responsabilité: Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes.

Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.

SDS CA 10/10